



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **13 DEC. 2021**

Service urbanisme et habitat

Affaire suivie par : V. SIMON

Tél : 02 56 63 73 93

Mél : ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le maire

1, rue des Ecoles

56 270 PLOEMEUR

OBJET : DPMEC « site de la carrière des Kaolins » – Modification classement EBC

REF: article L. 121-27 CU

Vous m'avez adressé pour examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le projet de DPMEC relative au « site des Kaolins » en lien avec la modification du classement des EBC, en application de l'article L. 121-27 du code de l'Urbanisme.

La CDNPS s'est réunie le 19 novembre et a émis un avis favorable au projet présenté, sous réserve du maintien en EBC de la partie non défrichée de 2,0448 ha sur le site de Lopeheur, ce qui ramènera la surface à déclasser à 1,3643 ha.

Le préfet

Pour le préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général,


Guillaume QUENET